

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 00184

Genève, le **29 MAI 2018**

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Traité sur le commerce des Armes (TCA) à Genève, et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint le rapport annuel 2017 du Sénégal sur les exportations et les importations d'armes classiques, conformément à l'article 13 (3) dudit traité.

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève remercie le Secrétariat du Traité sur le commerce des Armes (TCA) à Genève, de Son aimable collaboration et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération.

**SECRETARIAT DU TRAITE
SUR LE COMMERCE DES ARMES
GENEVE**



REPUBLIQUE DU SENEGAL**RAPPORT ANNUEL SUR LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS
D'ARMES CLASSIQUES, CONFORMEMENT À L'ARTICLE 13(3) DU TRAITÉ
SUR LE COMMERCE DES ARMES****RAPPORT POUR L'ANNÉE CIVILE 2017****Point de contact national pour le présent rapport :**

Nom :	Colonel Wagane FAYE
Organisation :	Ministère des Forces armées Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la Circulation illicite des Armes légères et de Petit Calibre COMNAT/ALPC Sénégal
Téléphone fixe :	+221 33 823 20 55 / +221 33 823 69 07
Téléphone portable :	+221 77 639 28 41
Télécopie :	+221 33 823 20 55
E-mail :	dircelmfa@armee.sn dircelmfa@yahoo.fr waganefaye2012@gmail.com

Date de soumission :	23 mai 2017
-----------------------------	-------------

Contenu du rapport (cochez la case appropriée)		Oui	Non
i)	Rapports « néant » sur l'exportation d'armes classiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii)	Rapports « néant » sur l'importation d'armes classiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iii)	Rapports annuel sur l'exportation d'armes classiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
iv)	Rapports annuel sur l'importation d'armes classiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v)	Définitions nationales des catégories d'armes classiques contenues dans le rapport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Portée du rapport (informations volontaires)	Oui	Non
Dans le rapport présenté, des données commercialement sensibles et liées à la sécurité nationale ont été omises conformément au paragraphe 3 de l'article 13 du Traité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

IMPORTATIONS D'ARMES CLASSIQUES

Pays déclarant :	SENEGAL	Année civile : 2017	Date butoir : 31 décembre
------------------	---------	---------------------	---------------------------

Dans le présent rapport la définition suivante du terme « importations » a été utilisée (cochez la case correspondante) :

Transfert physique d'articles au-delà d'une frontière nationale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Transfert de titre :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Transfert de contrôle :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Autre (veuillez fournir une brève description ci-dessous) :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Importation : introduction à titre définitif ou temporaire d'armes classiques, dans le territoire douanier.		

L'accès au présent rapport annuel sur les importations est réservé uniquement aux États Parties

Catégorie d'armes [I-VIII]	Importations autorisées ou réelles		Volume des importations (choisir l'une de ces options ou les deux)		État exportateur	État d'origine (autre que l'exportateur)	Observations	
	Aut.	Réelles	Nombre de pièces	Valeur			Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
1	2	3	4	5	6	7	8	9
A. Catégories I à VII du registre des Nations Unies								
I.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
	Chars de combat							
II.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	18		CHINE		- 15 EBRC 105 mm combat - 03 EBRC 105 mm PTL-02 Commandement	
	Véhicules blindés de combat		11		ISRAEL		RAM MK 3	
			39		FRANCE		- 07 BASTION APC 12,17 MM - 2 BASTION PATSAS - 13 DAGGER PANHARD 7,62 - 07 HEAVY ARMORED COMBAT - 10 HEAVY VEHICULE COBRA	
III.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	06		UKRAINE		- 6 LRM Grad BM 21	
	Systèmes d'artillerie de gros calibre							
IV.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
	Avions de combat							
	a) avec équipage							
	b) sans équipage							
V.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
	Hélicoptères de combat							
	a) avec équipage							
	b) sans équipage							
VI.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
	Navires de guerre							
VII.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
	Missiles et lanceurs de missiles							
	a) Missiles etc.							
	b) SPDAA							

Catégorie d'armes [I-VIII]	Importations autorisées ou réelles		Volume des importations (choisir l'une de ces options ou les deux)		État exportateur	État d'origine (autre que l'exportateur)	Observations	
	Aut.	Réelles	Nombre de pièces	Valeur			Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
1	2	3	4	5	6	7	8	9
B. VIII. Armes légères et de petit calibre^{14,15}								
Armes légères (cumulatif)								
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
1.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1170		FRANCE TURQUIE ISRAEL		PISTOLET CAL. 22, PISTOLET PT 111 MILLENIUM CAL. 9, PISTOLET CAL. 8 A BLANC, PISTOLET CALIBRE 22 LR	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	06		ISRAEL		Mauser 12 mm	
2.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	387		TURQUIE ISRAEL FRANCE		CARABINE DE CHASSE CAL. 22, FUSIL DE CHASSE CAL. 2, FUSIL DE CHASSE CAL. 20.	
3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
4.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	47		ISRAEL		39 TAVOR 8 FLG GTAR	
5.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	06		ISRAEL		SAR 223C, 223T, 109T, MZ 4	
6.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					NEGEV	
Armes de petit calibre (cumulatif)								
1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
2.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	04		FRANCE		LANCEUR DE GRENADE « COUGAR 12 »	

ANNEXE 2

RAPPORT NÉANT
Exportations d'armes classiques

Pays déclarant :	SENEGAL	Année civile :	2017
-------------------------	----------------	-----------------------	-------------

Le Gouvernement de la République du Sénégal, en référence à l'article 13(3) du Traité sur le commerce des armes, soumet par les présentes un « rapport néant » sur les exportations en provenance du territoire relevant de notre compétence. Le présent rapport confirme que :

<input checked="" type="checkbox"/>	aucune exportation réelle d'armes classiques visées au paragraphe 1 de l'article 2 du Traité sur le commerce des armes n'a eu lieu depuis le territoire sous notre juridiction au cours de la période de référence indiquée ci-dessus.
<input checked="" type="checkbox"/>	aucune autorisation d'exportation n'a été délivrée pour les armes classiques visées au paragraphe 1 de l'article 2 du Traité sur le commerce des armes au cours de la période de référence indiquée ci-dessus.

L'accès au présent rapport néant sur les exportations est réservé uniquement aux États Parties	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------